Le Pays Rochois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Le compostage partagé

GUIDE D'UTILISATION



Le compostage permet de réduire le volume d'ordures ménagères...

Le compostage
sur le territoire de la communauté de communes du Pays Rochois

Depuis 2010, la CCPR promeut le compostage afin de **diminuer la quantité de déchets produits**. Environ 15 % des ordures ménagères contenus dans nos poubelles sont des déchets organiques qui se décomposent facilement, **c'est le plus gros gisement de déchets sur lequel nous pouvons agir**. Cela représente sur le territoire du Pays Rochois 36.5 kg par an et par habitant sur les 244 kg de déchets produits.

Composter permet de réduire le volume d'ordures ménagères collecté : ainsi, ce sont potentiellement 90 bennes à ordures ménagères qui éviteront de circuler sur le territoire chaque année, participant à la préservation de notre environnement et améliorant notre qualité de vie. La CCPR et le SIDEFAGE accompagnent les habitants de logements collectifs dans la création d'aires de compostage partagé.

15 %

de nos ordures ménagères sont des déchets organiques

36.5 kg

de déchets organiques sont produits par an et par habitant sur le territoire du Pays Rochois

90 **camions à ordures ménagères**



Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est une technique de valorisation des déchets biodégradables de la cuisine, de la maison et du jardin.

Au cours du processus, des micro-organismes (bactéries-champignons…) et d'autres organismes de plus grande taille (acariens, vers de terre, insectes…) transforment ces déchets en compost.
Le processus de compostage se fait en **aérobie**, c'est-à-dire qu'il se déroule en présence d'oxygène, élément indispensable pour que les déchets organiques se décomposent correctement.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Une aire de compostage partagé est composée de 3 composteurs ayant des fonctions différentes :

Aire de compostage

Réserve de matière sèche structurante	Compostage actif dans lequel vous déposez vos déchets	Compost en maturation

Pendant toute l'année, il est important de veiller au remplissage de la réserve de structurant (demander du broyat de branches à l'entreprise qui entretien les espaces verts et/ou récupérer des feuilles sèches à l'automne) et surveiller la qualité des dépôts de déchets.



ÉTAPE 1

5-10 mn

Les déchets à composter sont déposés dans le **bac de compostage actif**. On y ajoute une poignée de **matière sèche structurante** et l'on étale en brassant légèrement pour mélanger les couches et matières. Déposer les déchets régulièrement afin qu'ils ne pourrissent pas dans votre bio-seau.

ÉTAPE 2

1-2 h

Lorsque le **bac de compostage actif** est plein, vous devez procéder à son retournement par transfert dans le **bac de maturation**. C'est l'occasion de faire le point sur les pratiques, de casser les agrégats de déchets, de rectifier le niveau d'humidité…

ÉTAPE 3

10-15 mn

Brassez 1 fois par mois le **bac de maturation** (celui-ci ne doit pas recevoir de déchets). Veillez à cette occasion à conserver un niveau d'humidité suffisant. Le compost est mûr lorsqu'il est devenu noir et dégage une odeur de sous-bois, sans aucun déchet encore visible.

3 bonnes raisons DE COMPOSTER

1 I Agir en éco-citoyen en limitant le volume de déchets à collecter, à transporter et à incinérer.

2 I Valoriser les déchets fermentescibles, de la cuisine, de la maison et du jardin, en parfaite autonomie.

3 I Produire un engrais 100 % naturel et entièrement gratuit. Le compost améliore la structure du sol, apporte des éléments indispensables au développement des plantes, favorise l'activité biologique du sol et limite les maladies des plantes.



Les déchets à composter

LES DÉCHETS À METTRE DANS LE COMPOSTEUR

DÉCHETS DE CUISINE

- Epluchures, fruits et légumes en morceaux
- Agrumes en petits morceaux (citrons, pamplemousses, oranges...)
- Restes de repas sans sauces ni produit animale : pâtes, riz , légumes
- Coquilles d 'œufs écrasées
- Marc de café, dosettes et thé avec filtres en papiers

DÉCHETS DE LA MAISON

- Essuie-tout sans produits
- Sacs alimentaires en papier
- Papier journal
- Carton et cartonettes des boites d'œuf en petits morceaux
- Fleurs fanées sans tiges en fer ni liens en plastique
- Déchets de plantes

DÉCHETS DU JARDIN

- Feuilles mortes
- Tontes de gazon sèches en très petite quantité
- Tailles si broyées et fragmentées
- Pailles et herbes diverses sans graines



LES DÉCHETS INTERDITS

- Restes de viande et de poisson
- Mégots de cigarettes
- Pansements, mouchoirs
- Bois
- Matières non biodégradables (verre, plastique, métaux...)
- Couches culottes
- Litières pour animaux
- Graviers, plâtre
- Tous textiles
- Papier glacé et cartons imprimés
- Huile de friture (à déposer en déchèterie)
- Déchets végétaux grossiers (diamètre branche > 2-3 cm)
- Morceaux et croûtes de fromage
- Noyaux, os, coquilles de noix / noisettes, huître / moules et coquillages
- Sacs en plastique bio-dégradable
- Pain (attire les rats)



Plus les déchets sont petits, plus leur décomposition et leur transformation est rapide



Le bon équilibre

L'apport de déchets variés est indispensable pour que le processus de compostage se déroule convenablement. Il y a deux grandes catégories de déchets : les déchets humides plutôt riches en azote, et les déchets secs plutôt riches en carbone.

2/3 azote

contenus dans les déchets de cuisine humides

1/3 carbone

contenus dans les déchets secs et boisés des jardins

Il faut mettre dans le tas de compost environ 1/3 de déchets secs et carbonés et 2/3 de déchets humides et azotés. C'est pourquoi vous avez à votre disposition un bac de compostage uniquement destiné au stockage de la matière sèche. Il vous suffira d'ajouter une poignée de cette matière sèche dans le composteur en activité chaque fois que vous déposerez le contenu de votre bio-seau.

ATTENTION !

L'excès de matières humides et azotées risque de provoquer des mauvaises odeurs dues au manque d'oxygène. L'excès de matières sèches et carbonées va ralentir la décomposition des déchets.



Réaliser un bon compost

LES ASTUCES POUR REALISER UN BON COMPOST

En variant les apports (2/3 de déchets azotés, 1/3 de structurant carboné) pour assurer une bonne décomposition.

En fragmentant les gros déchets (choux, agrumes, journaux, branches…), vous permettrez aux micro-organismes de décomposer facilement la matière.

En brassant les nouveaux déchets avec une petite griffe sur 20 cm, le tas sera homogène et bien aéré.

En vérifiant l'humidité, vous contrôlez la décomposition des déchets : le compost doit être humide mais pas trop.

QUELQUES CONSEILS

Laissez une **petite griffe** sur le haut du compost pour brasser à chaque nouvel apport.

Evitez d'apporter un déchet en trop grande quantité dans le compost (feuilles mortes, tontes de pelouses…) car vous risquez d'empêcher l'aération et d'être gêné par de mauvaises odeurs.

Stockez vos déchets de cuisine dans le « bio-seau » et videz-le avant que ceux-ci ne pourrissent pour éviter les mauvaises odeurs et une mauvaise décomposition.

Une à deux fois par an, brassez, retournez, mélangez l'ensemble du tas, cela redémarrera l'activité des micro-organismes et accélérera la décomposition.



A tout problème, une solution !

PROBLÈMES	CAUSES	SOLUTIONS
Mauvaises odeurs	Tas trop humide	Ajouter des déchets secs
	Aération insuffisante	Ajouter des déchets structurants, brasser plus fréquemment
Présence de filaments blancs	Tas trop sec	Arroser le tas, mettre davantage de déchets humides (épluchures…)
Grande quantité de moucherons	Présence possible de viande, de poisson ou de fruits pourris sur le tas	Retirer ces déchets ou enfouissez les dans le tas (la viande et le poisson sont interdits, ils risquent d'attirer les animaux)
Présence de rongeurs	Compost pailleux ou un peu sec	Apporter davantage de déchets humides et limiter le pain
Les déchets ne se décomposent pas	Déchets trop grossiers	Fragmenter les déchets
	Tas trop tassé	Brasser et apporter des déchets structurants
	Température extérieure basse	Attendre l'arrivée du printemps

Après 10 à 12 mois de compostage, vous obtiendrez un compost mûr.



Comment utiliser le compost ?

LE COMPOST JEUNE

5-6 mois

Epandu à la surface du jardin, il poursuivra sa transformation en humus, tout en améliorant la structure du sol et en apportant des éléments fertilisants pour les plantes. Attention cependant à ne pas l'utiliser au potager ou au pied des jeunes plantes, car il risque d'inhiber leur croissance et de détruire les jeunes racines. Il ne doit pas non plus être incorporé à la terre, ni utilisé pour les semis ou les rempotages.

LE COMPOST MÛR

10 mois et +

A utiliser sans restriction, le compost mûr apportera aux plantes ses éléments fertilisants sur une plus longue durée. Il peut être utilisé en surface, dans les trous de plantation ou mélangé à la terre pour les semis et les rempotages.

L'utilisation du compost se fait au printemps pour stimuler le sol et l'activité des vers ou à l'automne pour préserver la terre des intempéries et enrichir les plantations.

Le Pays Rochois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FRANCE RELANCE

compostage@ccpaysrochois.fr



+ D'INFO :
04 50 03 39 92
ccpaysrochois.fr

Maison de Pays
1 place Andrevetan
74800 La Roche-sur-Foron

- **Vous déménagez dans une maison individuelle ?** Renseignez vous sur le compostage individuel et continuez à réduire le volume de vos ordures ménagères en compostant !

- **Vous n'avez pas/plus accès à une aire de compost partagé ?** Découvrez le lombricomposteur qui vous permettra de poursuivre votre initiative dans un espace restreint !

Design : www.**PAPRIKA**-annecy.com Crédits photos : © Adobe Stock, © ADEME / Studio & Co